

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'AMIENS**

**Séance du lundi 25 mars 2019**

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation: 21/03/2019  
Début de la séance : 17H36  
Fin de la séance : 19H25  
Nombre de votants : 9

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Présidée par :** A.VERRIER

**Objet :** 5 - Convention de mécénat entre l'entreprise Médical'isle et le CCAS d'Amiens et pour l'aménagement d'un logement témoin adapté.

**Membres présents :** Mmes VERRIER, BERGER, MM. CASILE, GAY, Mme DELOISON, M. LACOUR, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. STAES.

**Membres empêchés :**

Mme FOURÉ, M. DÈCLE, Mmes HAMADI, LECLERCQ, LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), NOMBO BAYONNE, M. POLLAK.

Annie VERRIER donne lecture du rapport suivant

N° 0 5 / 0 0

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'AMIENS**

**Séance du lundi 25 mars 2019**

Point n° 5

Objet : Convention de mécénat entre l'entreprise Médical'isle et le CCAS d'Amiens et pour l'aménagement d'un logement témoin adapté.

L'une des actions du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens est la création d'un logement témoin totalement accessible. Celui-ci doit servir de vitrine aux aménagements possibles dans une maison ou un appartement et présenter les matériels techniques adaptés qui peuvent aider les seniors à rester le plus longtemps possible dans leur domicile en les aidant à accomplir les actes de la vie quotidienne en toute autonomie.

Un mécène : l'entreprise Médical'isle, se propose de soutenir le projet en fournissant au CCAS des matériels techniques adaptés à titre gracieux.

En contrepartie, le CCAS d'Amiens s'engage à mettre le logo de l'enseigne de l'entreprise sur un panneau à l'intérieur du logement.

C'est pourquoi,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Vu le programme d'actions du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens et notamment son action n°1 « Créer un logement témoin totalement accessible » et son action n° 56 « Encourager le recours au mécénat »

**DÉLIBÈRE**

Article 1 : La convention de partenariat entre le CCAS d'Amiens et l'entreprise Médical'isle pour la fourniture de matériels techniques adaptés à titre gracieux est approuvée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'AMIENS

N° 0 5 / 0 1

Séance du lundi 25 mars 2019

Article 2 : la Vice-Présidente est autorisée à signer la convention à intervenir.

Article 3 : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens,

